# MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse Tél. 04.95.56.15.10 - Fax.04.95.56.06.47 mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019 Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars 2019

Date d'exécution : 11 mars 2019

Date d'affichage: 12 mars 2019

### Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 25

Pour : 19

Contre :

Abstention : 6

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE ONZE MARS à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle, BATTESTI Philippe, CESARI Louis, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, RENUCCI Charles, SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte, SISTI Cécilia.

Etaient représentés: BALLONI Joseph a donné pouvoir à SISTI Cécilia, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATTESTI Philippe, DELARUE Carole a donné pouvoir à SAUVAGEON Vanina, LUCIANI Xavier a donné pouvoir à SIMONI Pascale, MARTELLI Marie Paule a donné pouvoir à ANTONELLI Jean Pierre, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à ANDREANI Antoine, ROMANI Claire a donné pouvoir à MANFREDI Angèle.

Etaient absents: GUIDICELLI Marie Madeleine.

Monsieur CESARI Louis a été élu secrétaire de séance.

OBJET: 2019-28 Finances – Emprunt.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Trois terrains sont stratégiques pour le développement de la commune (BRACCONI – ANDREANI – CERVETTI).

#### Au regard:

- de la capacité de désendettement de la commune, plus que satisfaisante puisque l'encours de la dette ne représente que 3.3 années d'épargne brute,
- du faible taux d'intérêt proposé par la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse,

il serait opportun pour ce programme d'investissement d'avoir à recourir à un emprunt d'un montant de 1 million d'Euros. Le taux est indexé sur le livret A (0.75 + 0.50) soit 1.25 % à ce jour sur 25 ans avec possibilité de passer à taux fixe au bout de 12 mois si jamais le livret venait à augmenter.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019 Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à contracter cet emprunt et à signer tous les documents permettant de réaliser cette opération.

# Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

# **DECIDE**

# Article 1er:

Pour financer son programme d'investissement, la commune de Ghisonaccia contracte auprès de la Caisse d'Epargne Alpes Corse un prêt indexé sur le taux du livret A d'un montant de 1 000 000 €uros et d'une durée de 25 ans.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- La périodicité choisie est annuelle,
- Les frais de dossier sont de 3000 €uros,
- Le taux d'intérêt est de taux du livret A + Marge de 0.50%,
- Pénalité en cas de remboursement anticipé : indemnités forfaitaires (3% du capital restant dû),
- Le type d'amortissement du capital choisi est : Amortissement progressif du capital.

# Article 2:

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte permettant de réaliser cette opération.

6 abstentions (Jean Pierre ANTONELLI - Joseph BALLONI - Xavier LUCIANI - Marie Paule MARTELLI - Pascale SIMONI - Cécilia SISTI).

# **VOTE A LA MAJORITE**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme, Le maire,